

COMMUNIQUÉ DE L'ANCC

Après la scandaleuse proposition de loi du député Rudy Salles, retirée par son auteur à la suite de la réaction indignée des copropriétaires, la stratégie d'essai d'établissement d'un monopole de fait de certains syndicats professionnels continue de se mettre en place. Pour se donner plus de moyens de pression sur les pouvoirs publics et les copropriétaires, trois des principaux syndicats de l'immobilier, la CNAB, le CSAB et l'UNIT, ont décidé de créer une nouvelle organisation de combat, l'UNIS¹, capable de mélanger des métiers incompatibles au détriment des copropriétaires. Il est en effet très dangereux de vouloir faire coexister des commerciaux de la transaction immobilière et des marchands de biens, métiers hautement spéculatifs avec les gestionnaires de copropriété qui doivent gérer de façon avisée en bons pères de famille. L'UNIS reconnaît qu'il existe de "mauvais syndicats et de mauvais transactionnaires qui rendent le métier impopulaire" mais les accepte sans les sanctionner. De même, pour l'UNIS, les copropriétaires bénévoles ou coopératifs sont des "usurpateurs qui exercent sans carte (et) ne sont jamais inquiétés". Il n'est pas question, pour l'UNIS, de discuter ou de se concerter avec les copropriétaires et leurs associations.

Au mois de mars 2009, la FNAIM propose la création d'un ordre des professions de l'immobilier pour enfoncer le même clou de la consanguinité monopolistique. Gérons entre nous avec nos propres lois des syndicats de copropriétaires ignares et bâillonnés.

Au même moment, l'organisateur de salons EXPOSIUM a décidé, de concert avec les syndicats de syndicats professionnels, d'interdire l'accès des associations de copropriétaires au salon de la copropriété parisien en tant qu'exposants. Ils seront également en grande partie exclus des conférences comme en 2008. Il en sera certainement de même des autres salons régionaux.

Trop, c'est trop. La grande majorité des copropriétaires sont lassés de la morgue de certains dirigeants, actionnaires de grands cabinets dits professionnels, dont la mauvaise gouvernance a ruiné la qualité du service rendu par ces cabinets et le crédit de leurs gestionnaires souvent intègres et dévoués, mais qui doivent se plier à une politique de rentabilité à court terme pour être vendus plus chers.

L'ANCC appelle les copropriétaires à refuser de se rendre en octobre 2009 dans un salon au langage aseptisé pour leur vendre des services médiocres dont toute concurrence est exclue. Elle leur demande de se mobiliser pour conserver leur liberté de gestion ou au moins d'être traités avec respect, en intervenant auprès de leurs élus pour prévenir toute nouvelle initiative législative qui aurait pour but de renforcer le monopole de fait de certains syndicats et pour corriger certaines aberrations de la loi.

Si les syndicats professionnels ne sont pas capables de faire le ménage dans leurs rangs, les copropriétaires, qui sont les donneurs d'ordres et leurs associations, ont un devoir d'intervenir en l'absence de toute volonté de concertation des professionnels avec leurs clients, les copropriétaires.

¹ Union des Syndicats de l'immobilier